

DEPARTEMENT  
DE HAUTE-SAÔNE

## PETR DU PAYS GRAYLOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 11 FÉVRIER 2021

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 3 février 2021, s'est réuni dans la salle des Congrès de Gray, le 11 février à 18h30, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, BERTHET Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, DOUSSOT Dimitri, HENNING Frederick, KOPEC Freddy, MILESI Nicole, NOLY Jean, PAQUIS Martine, PATE Pierre, SAVIN Thierry, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

Etaient porteurs d'un pouvoir : /.

Etaient absents : BLINETTE Alain, CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, GAUTHIER Claudie, RENEVIER Michel.

Secrétaire de séance : CLEMENT Christelle.



CS/11-02-2021/N°4

### **FINANCES LOCALES** **DECISIONS BUDGETAIRES**

#### **PARTICIPATION FINANCIERE 2021 DES MEMBRES DU PETR**

Pour mener à bien ses missions, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Graylois perçoit chaque année des collectivités locales membres une cotisation financière.

Les contributions des communautés de communes membres permettent de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement du PETR.

L'article 18 des statuts du Pôle indique que « la participation financière des EPCI membres est calculée proportionnellement à la population qu'ils représentent. Elle est basée sur la population totale, telle que définie par l'INSEE, et remise à jour tous les ans ».

Le Président, au vu des besoins de la structure pour 2021, propose de maintenir une participation de 3,20 € par habitant (1,13 € pour le SCoT et 2,07 € pour les actions Pays), ce qui donne la répartition suivante :

EPCI	Nb d'habitants au 01/01/2021	Montant de la cotisation
CC Val de Gray	21.283	68.105,60 €
CC des Quatre Rivières	9.762	31.238,40 €
CC des Monts-de-Gy	6.303	20.169,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>37.348</b>	<b>119.513,60 €</b>

**Vu** la délibération CS/10-12-2020/N°15 du 10 décembre 2020, adoptant le rapport d'orientations budgétaires 2021 du PETR,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve le montant de la contribution budgétaire 2021 fixé à 3,20 € / habitant,
- approuve le lancement de l'appel à cotisation auprès des EPCI membres,
- autorise le président (ou son représentant) à préparer et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20210211-CS-11022021-N04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Affichage : 17/02/2021



**Frederick HENNING**  
Président

